



## Scouts et Guides de Grandmetz



Grandmetz , le 18/09/20

Chers animés,

Chers parents,

Les animés et les animateurs trépignent de pouvoir recommencer, même le local est impatient de retrouver ses occupants.... CA Y EST ! L'heure de la reprise a sonné ! Après des camps qui se sont très bien passés, nous voilà repartis pour une nouvelle année qui ne sera certes pas tout à fait comme d'habitude mais que nous espérons haute en couleurs et remplie d'activités.

Les fédérations doivent encore nous communiquer le protocole de rentrée, nous n'avons actuellement que les grandes lignes. Les staffs vous ont déjà parlé dans leur convocation de reprise.

Comme pour les écoles, les mouvements de jeunesse commencent l'année en code jaune. C'est-à-dire :

Lors de toute réunion :

- Un listing de présence doit être tenu par section. Nous vous demandons de prévenir le staff si votre enfant ne participe pas à la réunion ou s'il décide d'arrêter.
- Les sections ne peuvent pas compter plus de 50 personnes (animés et animateurs compris)  
C'est une première à Grandmetz, nous ne pouvons, actuellement, plus inscrire d'animés chez les lutins, ni chez les loups.
- Le port du masque est obligatoire pour les animés de plus de 12 ans ainsi que les animateurs pendant les réunions. Il peut être retiré lors de la pratique d'un sport.
- Les sections ne peuvent pas avoir d'interactions entre elles. Ce qui veut dire que, cette année, les montées ne pourront pas se dérouler comme d'habitude.  
Le traditionnel apéro des parents ne pourra également pas avoir lieu.
- Le port du masque est obligatoire pour les parents qui déposent et viennent rechercher les animés. Nous vous demandons de garder le principe du Kiss and Ride appliqué lors des camps.
- Les espaces peuvent être partagés entre les différentes sections tant qu'il n'y a pas d'interaction entre elles.

Voici les informations pratiques quant à l'organisation de l'unité :

### **Staff Lutins**

Chaque année les staffs changent mais cette année le staff Lutins sera exclusivement composé de jeunes animateurs que les animées ne connaissent pas encore.

Ce staff sera épaulé par une animatrice expérimentée ainsi que par le staff d'unité.

Afin que la transition se passe pour le mieux, le nouveau staff sera présent lors de la dernière réunion avec le staff actuel (26/09) afin qu'il soit présenté aux lutins. Nous invitons les parents qui souhaiteraient rencontrer les nouveaux animateurs à venir à la fin de cette réunion en respectant les règles sanitaires.

### **Staff d'unité.**

Le staff d'unité s'agrandit !

Mathilde Dheur (Capucin), Charles Praet (Haflinger) et Louis Martin (Pika) viennent renforcer l'équipe.

### **Cotisations 2019-2020**

- 60 € si votre ménage ne compte qu'un seul membre inscrit chez Les Scouts ou à la GCB;
- 50 € par personne si votre ménage compte deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit;
- 45 € par personne si votre ménage compte plus de deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit.
- Les animateurs paient une cotisation réduite de 35 €, l'Unité prenant en charge la différence pour soutenir ses animateurs bénévoles.

Les cotisations familiales s'appliquent à des membres d'une même famille (frères, sœurs, père, mère) qu'ils soient scouts ou guides à la seule et unique condition qu'ils vivent sous le même toit.

Cette cotisation comprend :

- L'affiliation à la fédération et permet de bénéficier de différents services (assurances, formation des animateurs, diverses aides pratiques à l'animation,...)
- La participation à l'année qui permet aux sections d'acheter du matériel d'animation et d'offrir une collation aux enfants lors des réunions.

Cette cotisation est à verser au plus tard le 31/10/2020 sur notre compte « Grandmetz FSC-GCB » : BE52 7510 0117 0609 avec en intitulé « Cotisations Nom, Prénom, Section » de l'enfant. Tout jeune étant dans l'unité au 15/10/20 est tenu de payer cette cotisation, même s'il arrête par la suite.

Merci de régler cette formalité le plus rapidement possible.

### **Fiche Santé Individuelle**

Vous trouverez auprès de chaque section un exemplaire de fiche santé individuelle (également téléchargeable sur le site internet). Nous vous remercions de compléter ce document et de le remettre à l'animateur responsable de la section de l'enfant.

**Attention !** Nous ne prenons pas le risque d'encadrer un enfant dont la fiche médicale est incomplète, il y va de la santé de l'enfant!

### **Souper dias**

Le souper Dias ne pourra s'organiser cette année en raison de la crise sanitaire actuelle.

L'unité planche sur une alternative afin que vous puissiez tout de même découvrir les camps de vos enfants.

### **Intervention mutuelle**

Certaines mutuelles remboursent une partie des frais de camp.

N'hésitez pas à contacter votre mutuelle pour obtenir le formulaire adéquat et venir nous le présenter le samedi matin afin que l'on puisse y apposer le cachet du mouvement de jeunesse.

De plus, une réduction d'impôts est aussi possible. Les attestations fiscales arriveront courant de l'année, lorsque les documents officiels seront disponibles.

Attention que ces aides financières sont souvent limitées en fonction de l'âge des enfants (12 ans en général).

Rappel du site internet : <http://www.scouts-grandmetz.be/>

Vous trouverez sur le site de l'unité, les convocations des sections et différents documents utiles.

Nous vous remercions d'avance pour votre confiance, votre aide et votre collaboration.

A bientôt,

Le staff d'unité